

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Insertions : 1^{re} page, 5 fr. la ligne; Échos, 2 fr. 50; Financières (2^e page), 3 fr.; Chronique locale, 1 f. 50; Réclames en 3^e page, 1 fr.; en 4^e page, 0 f. 50; Petites ann., 0 f. 25. — Abonnements et Annonces payables d'avance.

Les annonces sont reçues dans toutes les grandes agences françaises et étrangères et à Tunis aux bureaux du journal

Rédacteur en Chef : **EMILE LACROIX**

Rédaction et Administration :

TUNIS — 5, rue Es-Sadikia (ancienne Municipalité) — TUNIS

TÉLÉPHONE 7.94

TÉLÉGRAMMES : PETITE TUNISIE - TUNIS

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an, 10 fr.; six mois, 6 fr. France et Algérie : un an, 12 fr.; six mois, 7 fr. Etranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration doit être adressé au directeur.

A propos d'huile ...et d'autres choses

On sait quelle vigueur nous avons mise — en pure perte nous en convenons — pour empêcher l'exportation de nos huiles dont la récolte était évaluée, avec des lorgnettes grossissantes, à 80 millions de kilos ! C'était trop beau pour être vrai ; aussi aujourd'hui, ce chiffre est ramené à de plus justes et raisonnables proportions ; on ne parle plus que de 40 à 45 millions de kilos, ce qui est déjà un beau rendement.

Comme la consommation locale annuelle est d'environ 20 millions de kilos, et qu'une première tranche de dix millions de kilos a déjà pris le chemin de la France, qu'une seconde de cinq millions la suit de près, cela fait qu'il ne restera plus, en octobre, qu'un stock de dix millions pour la consommation locale de 1917-18. Avec le peu de récolte escompté de 1917, nous aurons tout juste assez pour arriver au mois de novembre 1918. Mais si, par hasard, pour une cause quelconque, manque de pluie, sauterelles, les millions d'hectos viennent à manquer et que la guerre ne soit pas finie, notre situation ne sera pas bien gaie.

Le son, qui oscillait entre 7 et 9 francs avant la guerre, en vaut aujourd'hui 18 ! et la criblure est passée de 12 francs à 25-26-27 et même 28, suivant la qualité !

Est-ce qu'on ne pourrait pas interdire quelque peu l'exportation de ces marchandises pour permettre un fléchissement des prix ? La situation d'éleveur devient très onéreuse en Tunisie.

Le poisson — aliment par excellence du pauvre — ne sera bientôt plus abordable qu'aux bourses bien garnies. Pourquoi ne le taxerait-on pas ?

A-t-on amodié les pêcheries pour permettre à leurs possesseurs de se retirer, après la guerre, après fortune faite ?

Là encore, on pourrait jouer de la taxe... pour apprendre à ces mercantis à savoir être raisonnables en temps de crise mondiale.

Malgré la guerre, on a besoin de verrerie, surtout pour des lampes.

Et cette verrerie est boche, d'avant-guerre, en général.

Est-il admissible que la vermine qui la détient puisse la vendre le quadruple de ce qu'elle valait avant les hostilités ?

Si quelque bon bougre s'avisait de tout casser dans ces repaires, dont toute la marchandise vient de Saxe, de Bohême ou d'autres lieux austro-boches aucun tribunal n'oserait condamner le patriote qui aurait donné une leçon à ces odieux spéculateurs.

On a parlé de la rapacité des djerbiens et de leur âpreté au lu-

cre. Hélas ! c'est dans ces jours où le pétrole a manqué qu'on s'en est aperçu dans les quartiers généralement pauvres où ils opèrent. Ils ont donné un échantillon de leurs facultés spéculatives. Du jour au lendemain, ils ont, de proprio motu, doublé les prix, sans tenir compte de la fidélité de leur clientèle. C'était à prendre ou à laisser et si vous protestiez un peu vivement, ils répondaient la bouche en cœur : « Je vends mon pétrole par boîte à raison de 30 centimes le litre, soit 5 francs 40 centimes et la boîte 3.50, soit 8.90 », ce qui prouve que les malins savent comment on doit opérer pour se conformer au décret et en même temps le tourner. Du reste, les sociétés qui jouissent du monopole de cette marchandise leur ont donné l'exemple en portant successivement le prix de la boîte qui leur est compté 0.25 ou 0.30 centimes de 0.60 à 1 fr. 40 ou 1.50, ce qui augmente sensiblement le prix du pétrole, puisque ces boîtes ne sont reprises que pour huit sous. Et en avant donc la spéculation ! Ne faut-il pas se mettre à l'unisson et profiter de circonstances qui ne se retrouveront plus ?

On avait parlé d'une commission chargée d'étudier quelque chose comme l'impôt sur les bénéfices de guerre qui frappe nos compatriotes de France.

Pourrait-on savoir ce que fait cette commission et si, au lieu de chercher à atteindre les profiteurs, elle ne nous dotera pas d'impôts qui atteindront tout le monde ?

JEAN-SANS-PEUR.

Billet de la Semaine

Pendant qu'Alger prépare l'avenir, que fait-on à Tunis ?

Il y a quelques jours, nous annoncions qu'Alger travaillait pour avoir un port franc, et nous demandions où les Algérois trouveraient les vastes emplacements nécessaires puisqu'il a fallu des millions d'argent, des millions de mètres cubes de pierres pour créer ceux de l'arrière-port et de l'Agha.

Mais Alger n'est pas embarrasé pour si peu, et, s'il le faut, on comblera tout le golfe, depuis l'Agha jusqu'à Ain-Taya.

En attendant, les hommes d'initiative qui sont à la tête de sa Chambre de commerce ont élaboré un vaste programme des travaux d'extension du port vers le sud-est, c'est-à-dire vers Hussein-Dey-Maison-Carrée, dont le coût s'élèvera à la somme rondelette de cent dix millions cinq cent mille francs !

Et à Tunis, que faisons-nous pendant ce temps-là ? Rien, naturellement.

Le chenal et le port sont devenus depuis longtemps insuffisants, cinquante mètres avec six de profondeur ; pourquoi ne pas remédier à cet état de chose ?

Vous ne demandons pas de bouleverser ce qui existe, mais de creuser un autre chenal et d'autres bassins appropriés au tonnage des nouveaux bateaux afin de ne pas rester en arrière et de donner au port de Tunis la place et le rang qu'il doit avoir dans la Méditerranée. Les dragages serviront à nous donner les terre-pleins nécessaires et, s'ils sont insuffisants, on raserait tout le Djebel-Djeloud pour les parfaire.

Nous ne devons pas attendre la fin des hostilités pour nous préparer, c'est actuellement, pendant la guerre, qu'il faut songer à l'avenir.

Mettons-nous donc résolument à l'œuvre, Messieurs de la Chambre de Commerce et du Gouvernement, et ne quittons le travail que lorsque nous aurons échafaudé un plan général pour donner à la Tunisie le maximum de rendement ; en agissant ainsi, nous servirons les intérêts supérieurs de la patrie qui, autrement, devra aller encore chercher à l'étranger ce que ses colonies ne pourront pas lui donner. Et ce sera un peu plus d'or qui sortira de ses réserves au lieu de rester chez nous.

LE SEMAINIER.

NOS ÉCHOS

Pour débusquer les embusqués

Nous avons aperçu quelques nouveaux agents de police recrutés parmi les poilus réformés à la suite de blessures de guerre.

Nous ne saurions trop féliciter l'honorable directeur de la Sûreté de cette décision qui permettra de mettre à la disposition de l'autorité militaire les nombreux agents laissés en sursis d'appel jusqu'à ce jour ; aussi, nous espérons que toutes les demandes seront probablement accueillies.

Dans certaines communes, on est choqué de voir des jeunes hommes, dont quelques-uns ont à peine la trentaine, déambuler dans les rues à moins qu'on ne les aperçoive dans quelque coin de quelque vague mastroquet en train de jouer d'innombrables parties de cartes.

Nous savons bien que la présence des agents de l'autorité est nécessaire par les temps actuels, mais encore faut-il que ces agents ne soient pas groupés de façon à choquer le patriotisme des familles qui ont des êtres chers, beaucoup plus âgés, sur le front ou qui ont eu la douleur de les perdre.

M. Daver est entré dans la bonne voie, qu'il y persévère et que ses collègues des autres administrations veuillent bien suivre son exemple.

M. Gallini

Nous avons été heureux d'apprendre que notre sympathique ami M. F. Gallini, conseiller général de la Corse, vice-président de la Municipalité de Sousse et délégué de la Conférence Consultative, avait pu venir à Tunis accompagner son

fil, brigadier d'artillerie en instance de départ pour le front de France.

Pour nos lignites

La Direction générale des Travaux publics met en adjudication, le 1^{er} mars, la construction des futures gares et maisons d'équipe du prolongement de la ligne de Menzel bou Zelfa à Menzel Temime pour desservir les gisements de lignites.

La piraterie boche

Au 31 janvier dernier, les Allemands avaient coulé 432 navires neutres, du 1^{er} février au 10 = 38, soit 470 navires neutres.

Et dire qu'il y a encore des neutres, comme la Grèce royaliste et la Suède, par exemple, pour faire des vœux pour le triomphe des empires de proie qui coulent leurs navires jusqu'à ce qu'il n'en reste plus un seul sur les mers !

Quelles économies devons-nous faire ?

Est-ce que nous avons eu tort de faire un peu trop ressortir que la Tunisie était un des pays, sinon peut-être le seul, qui n'ait pas encore eu trop à souffrir — matériellement parlant — de la crise qui ensanglante le monde puisque les pirates boches n'épargnent même plus leurs amis neutres naviguant sous leurs propres pavillons ; qu'ils coulent indistinctement tous les navires sans s'inquiéter des passagers et de leur nationalité ?

Ou bien est-ce en prévision des difficultés qui vont encore restreindre notre ravitaillement que le Gouvernement préparerait, suivant la « Tunisie Française », la composition d'une commission spéciale qui serait chargée d'étudier et de proposer toutes les mesures nécessaires en vue de pratiquer le plus d'économies possibles ?

De quelles économies s'agit-il et pourquoi nous parle-t-on du charbon alors que le Cap-Bon regorge de lignites de très haute teneur comme on n'en trouve peut-être pas en France ? Il faut les avoir expérimentés pour en être convaincu.

Pour le moment, il semble bien qu'il ait pénurie de semoule puisqu'il faut faire la queue pendant des heures pour obtenir un modeste bon de 4 kilos.

Est-ce que le bureau chargé de la délivrance de ces bons n'aurait pas pu s'installer ailleurs, dans un quartier moins central que la rue Es-Sadikia ?

Est-il bien là à sa place ?

Chacun est libre de s'installer partout où il veut, c'est entendu, mais personne n'a le droit d'embarrasser une voie aussi fréquentée, aussi nous demandons à l'autorité compétente de prier les dispensateurs de la semoule de transférer ailleurs leur bureau qui n'est pas à sa place dans cette rue principale de la ville.

La rareté de la semoule a provoqué une légère augmentation du prix des pâtes qu'on paie aujourd'hui 0.70 le kilo, ce qui, de mémoire de tunisien, ne s'était jamais vu. Et cependant, notre récolte de blé a été plus que normale, même bonne, alors pourquoi cette augmentation ? Il aurait fallu peut-être garder toute la récolte en prévision d'une mauvaise. Et celle de 1918 ne s'annonce malheureusement pas encore comme devant égaler la dernière par suite de pluies assez rares.

Espérons que d'ici la fin avril, les arrosoirs célestes voudront bien répandre des torrents d'eau sur notre pauvre Tunisie, sinon nous serions dans de fâcheux draps si la guerre durait encore après l'été.

Dans les airs et sous-mer

Pour répondre à la guerre sous-marine à outrance, le général Verraux, qui publie d'excellents articles dans l'Œuvre, préconise la formation d'escadrilles qui, chaque soir, iraient bombarder les villes allemandes ouvertes. Ce serait de bonne et excellente guerre, mais nous sommes trop bêtes pour agir de la sorte, nous nous contentons de bombarder Briey, ah ! non, ah ! non, pas Briey qui est sacré, mais des gares, des organisations ennemies ou autres installations sans importance ou peu s'en faut, tandis que de bons bombardements bien au cœur des villes produiraient d'autres résultats plus sérieux.

Et c'est bien ainsi que le pensent nos ennemis puisque avec la guerre sous-marine ils bombardent, depuis le même jour, dur et ferme Reims, Nancy, Dunkerque, Pont Saint-Vincent, etc., etc.

Qu'allons-nous faire devant cette nouvelle activité des avions ennemis ?

Allons-nous laisser tuer les nôtres sans leur rendre la pareille comme le demande, avec infiniment de raison, le général Verraux ?

BANQUE DE L'ALGÉRIE

Nos lecteurs se souviennent des cris d'alarme poussés à propos du renouvellement du privilège de l'Algérie, dit le *Republicain* de Constantine.

Cette opération, qui ne devait avoir lieu qu'en 1920, a failli se produire par anticipation, et il s'en fallut de peu que M. le ministre Ribot ne mit l'Algérie en face du fait accompli, c'est-à-dire du privilège renouvelé pour 30 ans.

Or, en présence des protestations qui se sont élevées, il vient d'être décidé, en haut lieu, que rien ne serait fait sans qu'aient été consultées les Délégations financières algériennes.

C'est donc à cette haute assemblée qu'appartient la décision dont dépendra le sort de la Banque de l'Algérie.

M. Sabatier, président des Délégations financières (non colons), vient d'être nommé censeur de la Banque de l'Algérie.

Le ministre des Colonies ayant prorogé pour deux ans les contrats qui prenaient fin cette année de certaines banques coloniales, il nous semble qu'il n'était guère possible au ministre des Finances de proroger, pour trente ans, celui de la Banque de l'Algérie.

Quoi qu'il en soit, les clameurs des intéressés qui n'ont pas voulu être suicidés par persuasion, ont eu raison de la volonté contraire à leurs intérêts.

Faisons des vœux maintenant pour que les Délégations financières donnent à l'Algérie une part importante sur les bénéfices réalisés grâce à l'émission du papier-monnaie ; en un mot qu'elles s'inspirent des idées émises par Dominique Bertagna quelques jours avant sa mort.

Pour ajouter plus de poids à notre thèse, il nous suffit de reproduire gratis le compte rendu de l'assemblée ordinaire qui a eu lieu dernièrement à Paris, sous la présidence de M. Moreau, président du conseil d'administration :

Depuis le renouvellement de son privilège, la Banque de l'Algérie a quadruplé le nombre de ses clients et l'extension de ses relations a surtout profité aux petits colons et aux petits commerçants. En dehors d'un concours financier fourni au Trésor métropolitain de plus de 200 millions, la Banque a prêté toute son activité en vue de recueillir les souscriptions à l'emprunt. Ces résultats se sont traduits par 2.189.475 francs de rente contre 1.359.036 pour le premier emprunt.

Les bénéfices bruts de l'exercice clos le 31 octobre dernier se sont élevés à 16 millions 193.026 francs. Les frais généraux à 9.883.223 francs, le bénéfice net à 6.309.803 francs et le produit à répartir (rentrée des effets en souffrance et report antérieur inclus) à 7.807.270 francs. Les escomptes et encaissements ont atteint 1 milliard 93.448.187 francs et portent sur 352.145 effets.

Le dividende a été fixé à 110 francs par action.

L'assemblée a approuvé à l'unanimité les comptes tels qu'ils lui étaient présentés et ratifié les nominations comme administrateurs de MM. Lallemand et Boyer, et comme censeur, de M. Sabatier, MM. Rodocanachi, Legeay et de Pellerin de Latouche, administrateurs sortants, et M. Gallier, censeur sortant, ont été réélus.

L'assemblée extraordinaire qui a suivi a conféré au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour suivre la question du renouvellement du privilège d'émission de la Banque en Algérie et dans la Régence de Tunis.

Les actions étant de cinq cent francs, c'est donc un intérêt de 22 0/0

net que la Banque de l'Algérie réalise grâce au monopole du papier-monnaie. Ce serait un véritable scandale que de le proroger sans en retirer des avantages sérieux.

QUELQUES CHIFFRES

donnés par le « Républicain » de Constantine

1° Les billets de banque spéciaux pour l'Algérie et la Tunisie ont provoqué un change de l'Afrique du Nord sur la France;

2° Les monnaies frappées pour la Tunisie n'ont pas cours en France, d'où gêne pour le développement économique du pays;

3° La Banque de l'Algérie prélève un taux d'escompte de 10% plus élevé que celui de la Banque de France;

4° Pour une encaisse métallique de 53.404.121 fr. au 31 octobre 1914, elle accusait une circulation fiduciaire de 354.207.225 fr. au 31 octobre de la même année;

5° Au lieu de favoriser le développement des établissements industriels, agricoles et commerciaux, elle concentre tous ses efforts à assurer à ses actionnaires des bénéfices énormes.

— Malgré la guerre?

— Malgré la guerre. En voici la preuve.

(a) Les actions de la Banque de l'Algérie, émises à 500 fr., ont valu jusqu'au-delà de 4.000 fr. Il y a un mois, elles étaient cotées 3.248 fr. Leur valeur a donc plus que sextuplé;

(b) Le capital social de la Banque est de 25 millions. Malgré la guerre, les bénéfices nets ont atteint 12 millions 257.971 fr., soit près de 50 % du capital social;

(c) Les réserves sont presque de 30 millions, soit cinq millions de plus que le capital social.

Peu d'établissements financiers ont donné de pareils résultats.

Il est temps pour l'Algérie, dit notre confrère, de demander à un établissement aussi prospère — grâce au privilège d'émission qu'il tient de l'Etat — une large participation dans les bénéfices — et de l'obtenir — en outre des avantages nouveaux, égalité de taux avec la Banque de France, suppression du change, organisation des warrants agricoles, et d'un plus large crédit commercial, crédit à 2 % aux Monts-de-Piété, que dans une série d'articles nous avons indiqués.

Nous nous réjouissons de voir que, malgré sa caisse de propagande, la Banque de l'Algérie ne tient pas encore son renouvellement et il faudra bien pour qu'elle l'obtienne, qu'elle inté-

resse l'Algérie-Tunisie pour le quarante sinon le cinquante pour cent de ses bénéfices nets.

Nous y arriverons sûrement et la Banque d'Algérie-Tunisie fera encore une affaire d'or.

ECHOS (Suite)

Les menottes

Sous ce titre, M. le député Paul Meunier vient d'adresser au général Lyautey, ministre de la Guerre, une lettre pour lui signaler le déplorable abus que commettent les gendarmes en conduisant, *menottes aux mains*, les petits soldats qui sont justiciables des conseils de guerre et qui doivent se présenter devant les magistrats des parquets militaires.

A chaque instant, dit M. le député Paul Meunier, on les rencontre ainsi dans les rues de nos villes de province, et surtout dans nos gares régularisées; et c'est un triste spectacle que de voir ces braves enfants, sous l'uniforme bleu du front, portant souvent une croix de guerre, chèrement gagnée, et marchant *enchaînés comme des malfaiteurs*. C'est une humiliation qu'ils n'ont pas méritée, et qu'on n'a pas le droit de leur infliger.

Ce sont presque toujours des prévenus, c'est-à-dire des hommes qui doivent être présumés innocents jusqu'à la décision des juges; et puis ce sont des soldats français, qui ont déjà subi les dures épreuves du feu, qui ont, depuis deux ans passés, noblement fait leur devoir, et qui, pour un délit purement militaire, pour une parole déplacée, pour un oubli, pour un retard, pour une faute contre la discipline, ne doivent jamais être confondus avec les grands coupables de nos cours d'assises et les repris de justice de nos prisons civiles.

S'ils doivent être, après enquête, poursuivis par le commandement, et s'ils sont, après débat, condamnés par les juges militaires, on peut affirmer que, dans l'immense majorité des cas, ils obtiendront du conseil de guerre le bénéfice de la loi de sursis, ou du général commandant la division la dispense d'exécuter leur peine.

Ainsi, toujours, on peut le dire, le prévenu ou le condamné de la veille reprendra fièrement sa place, dès le lendemain, au milieu de ses glorieux camarades de combat.

Alors, comment peut-on mettre des fers aux mains de ces braves gens?

A Paris, le général Dubail, dont nous apprécions tous le haut esprit de bienveillance et de justice, ne permet pas aux gardes municipaux et aux gendarmes de conduire — avec des menottes aux mains — les soldats inculpés.

Les poulpes

On continue à vendre les poulpes cinq francs le kilo dans toutes les boutiques des Djerbiens de Tunis.

Il y a dix jours, le courrier de France en a emporté cent-cinquante caisses pendant qu'ici nous ne pouvions en acheter au prix exorbitant qu'en demandant ces exploités qui ont monopolisé le commerce de l'épicerie en Tunisie.

Va-t-on plus longtemps permettre l'exportation de ces poulpes qui seraient si utiles à la population pauvre qui ne peut pas acheter de la viande au prix élevé qu'elle se vend?

Si cette exportation était interdite, on verrait bientôt cette marchandise redescendre à des cours d'avant-guerre, ce qui aiderait largement le ravitaillement.

A propos d'allumettes

Sapristi, mais on nous a changé nos boîtes d'allumettes suédoises par de la mauvaise marchandise qui ne s'enflamme que très difficilement une sur quatre ou cinq allumettes.

Il est entendu que nous sommes en temps de guerre et qu'on ne doit pas être trop exigeant, mais est-ce que la Suède est en guerre, elle, pour nous donner d'aussi mauvaise marchandise?

Une drôle de famille!

Trois Suisses, trois frères, prisonniers de guerre en France, en Allemagne et en Italie.

Les trois membres de la famille de Courten qui servaient comme officiers, l'un en Allemagne, l'autre en France et le troisième en Italie, sont tous trois prisonniers de guerre.

Comment sous la Convention on traitait les voleurs de l'Armée et du Peuple

« Saint-Just goûta le vin, tâta les vitres, examina quelques objets et s'enquit des prix auprès des soldats qu'il avait fait marcher. Puis, se tournant vers Pichegru :

« — Citoyen général, lui dit-il, assurez-vous de cet homme et de cette femme. Faites jeter à la rivière cette mixture empoisonnée qu'ils vendent pour du vin, et distribuez aux troupes le reste de leur camelote. Prenez l'or et les assignats que vous trouverez sur eux et faites diriger cet argent sur le Trésor par les soins du payeur. Demain, vous recevrez de nouveaux ordres.

« Ses prescriptions furent exécutées le jour même. On trouva chez le mercanti, un ballot d'assignats, mille louis d'or, dont une partie cachée dans sa ceinture. C'était une assez belle prise; le louis valant, à ce moment, 712 fr. en assignats.

« Et le lendemain, au petit jour, on

lut aux troupes la proclamation suivante que j'ai apprise par cœur et dont je te montrerai le texte à la maison :

« Citoyens

Vous avez été volés indignement. La République, pour laquelle vous vous battez héroïquement, ne le saurait souffrir. Elle veille sur vous comme vous veillez sur elle. Les gens qui dépouillent les soldats ne peuvent être mieux comparés qu'à des traîtres, car leurs exactions diminuent la force morale des combattants et oblitèrent leur courage. Ceux qui furent arrêtés hier, sont condamnés à mort, mais pas à la mort des braves. Ils recevront devant vous le châtiment de leur crime. Puisse cet exemple profiter à tous ceux qui seraient tentés, à l'avenir, d'exploiter les défenseurs de la Patrie.

SAINT-JUST, représentant du peuple, en mission aux armées.

« Une heure après, Maître Nicolas, ayant quitté Strasbourg la veille, arrivait avec la guillotine, qui suivait partout le commissaire aux armées. Et les deux mercantis, devant les troupes réunies, eurent la tête ignominieusement tranchée par la machine même à laquelle Saint-Just, la semaine précédente, avait fait, avant de l'expédier devant le tribunal révolutionnaire, attacher Euloge Schneider.

CHEMINS DE FER P.-L.-M.

L'HIVER A LA COTE-D'AZUR

1° Billets d'aller et retour collectifs de 1re, 2e et 3e classes valables 33 jours

délivrés du 15 octobre au 15 mai, dans toutes les gares P.-L.-M., aux familles d'au moins trois personnes pour :

Cassis, La Ciotat, St-Cyr-sur-Mer-la-Cadière-Bandol, Ollioules-Sanary, La Seyne-Tamaris-sur-Mer, Toulon, Hyères et toutes les gares situées entre St-Raphaël-Valescure, Grasse, Nice et Menton inclusivement.

Minimum de parcours simple : 150 kilomètres. Prix. — Les deux premières personnes paient le plein tarif, la troisième personne bénéficie d'une réduction de 50 %, la quatrième et chacune des suivantes d'une réduction de 75 %.

Faculté de prolongation d'une ou plusieurs périodes de quinze jours, moyennant un supplément de 10 % du prix du billet pour chaque période.

Arrêts facultatifs aux gares situées sur l'itinéraire. Demander les billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

2° Billets d'aller et retour collectifs de 1re, 2e et 3e classes valables jusqu'au 15 mai

délivrés du 1er octobre au 15 novembre, dans toutes les gares P.-L.-M., aux familles d'au moins trois personnes pour :

Cassis et toutes gares P.-L.-M. situées au-delà vers Menton. Minimum de parcours simple : 400 kilomètres. Le coupon d'aller n'est valable que du 1er octobre au 15 novembre 1916.

Prix. — Les deux premières personnes paient le plein tarif; la troisième bénéficie d'une réduction de 50 %; la quatrième personne et chacune des suivantes d'une réduction de 75 %.

Arrêts facultatifs aux gares situées sur l'itinéraire. Demander les billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à l'Agent commercial de la Cie P.-L.-M. pour l'Algérie et la Tunisie, 19, rue de la Liberté, à Alger.

Achetez TIMBRE CROIX-ROUGE 20 15 c. a.franch., 5 c. pour les blessés

Le Roi des Placements

Il y a le roi des chemins de fer, le roi de l'acier, le roi du pétrole, etc. Il y a aussi le roi des placements. Le **DON DE CAISSE** de la BANQUE FRANCO-TUNISIENNE, qui rapporte cinq pour cent net d'impôt. — 12, rue d'Alger.

MAISONS RECOMMANDÉES

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France.

— Tunis. Bami Frères et Cie, propriétaires.

Pavillon Beau-Séjour. — CARTHAGE. Station. — Restaurant de premier ordre. — E. GIRAUD, propriétaire.

Hôtel Moderne, Sfax. CAMOIN frères, propriétaires. Se recommande aux voyageurs et aux artistes. Prix modérés.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires. Boulangerie. G.-B. FRANCO, 13, rue Sidi-Bou-Mendil, Tunis. — Téléph. 450.

Hôtel de la Plage. Hammamet (pension de famille), installé avec tout le confort moderne. Pension depuis 6 francs par jour.

Maisons boches ou embochées

Lait condensé, marque Condensed Milk

Compteurs électriques Aron. Le Kaol, pour nettoyer les métaux. Le Ruberoïd, pour toitures.

Miele, bijouterie-argenterie. Lampes Osram, Sirius. Lumière Lux.

Odol, dentifrice de Dresde. Ford, automobiles. Pompe centrifuge Weisse & Mousky, de Halle-sur-Saale.

Automobiles et Cycles Terrot, de Dijon. Produits Bayer, pharmacie, comprimés d'aspirine et autres.

La « Typograph », machine à composer. Suchard, à Loerrach (grand-duché de Bade) et Neuchâtel.

Quand un convoi de nos grands blessés revint de captivité, il fut copieusement houpillé par le personnel de l'usine Suchard à Loerrach.

Fabrique de conserves de Lenzbourg, confitures et conserves. Maison allemande qui ne cache pas sa nationalité.

J.-W. Faber, crayons, encre, etc.

Filters Berkefeld (Compagnie Française des). Elle n'a pu réfuter victorieusement l'accusation d'être devenue une firme embochée. Voici ce qu'elle faisait publier le 23 octobre 1914, il y a juste un an, en pleine guerre, dans le « Journal des Halles de l'Allemagne Méridionale », paraissant à Francfort-sur-Mein. Savourez-la :

Imprimerie Spéciale de la « Petite Tunisie Socialiste »

RESTAURANT DU JAPON
C. FIORINI & C. FALORNI, propriétaires
7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS

Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS FINS de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

Chaux Hydraulique & Ciment
PAUL POTIN

Dépôt : rue de Turquie (Port)
Bureau : 22, rue Es-Sadikia

Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hammam-Lit)

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés

Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le

Dépôts à vue : 2 0/0
Dépôts à échéance fixe (de 2 à 3 ans) : 3 0/0

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés.

Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.

Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs

Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia

Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAJ

Emission de chèques et de lettres de crédits — Change de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux

— Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

Espigadoras-lienses - Rateaux - Faucheuses

Mac Cormick
Machines de Récolte OSBORNE disponibles à Tunis

Maison R. WALLUT & Cie
(R. WALLUT et G. HOFMANN, ASSOCIÉS) — Tunis

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme - Capital 75 millions

SUCCESSALE DE TUNIS : Avenue de France

Agences à SOUSSE et à BIZERTE

PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.

Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements. Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 0/0. Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000

Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence

Agences en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAJ

Principales Opérations

Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays

Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.

Correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger.

SYPHILIS

GUÉRISON DEFINITIVE SANS RECOURS À LA SÉRIEUSE

La boîte de 40 comprimés 7 fr. 50 franco contre mandat. (Nous n'expéditions pas contre remboursement)

Pharmacie GIBERT, 19, rue d'Aubagne, Marseille.

Dépôt à TUNIS : Pharmacie SUCH, 3, avenue de Paris

Cie DE NAVIGATION MIXTE

Cie Touache - Paquebots-poste Français

AGENCE DE TUNIS (LIGNE MARSEILLE-TUNIS-SOUSSE-SFAJ hebdomad.)

Pour les jours et heures des départs des bateaux, se renseigner à l'Agence principale de Tunis et aux agences de Sousse, Sfax, Djerbah, Gabès et Zarzis.

La Compagnie de Navigation Mixte accepte à Tunis les marchandises avec connaissements directs pour tous les points desservis par les Messageries Maritimes. — Services combinés avec les chemins de fer.

Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.

Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE

G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR

Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS

Liqueurs de premier choix — Vins en gros

Specialité d'Amer et de Fernet LICARI

Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'Or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville

F. BERNET

TUNIS — Rue de Russie — TUNIS

Liqueurs de Marques

Eaux Minérales, etc.

LIVRAISON A DOMICILE

L'Huile qui graisse le plus

VACUUM MOBILOIL

Marque «GARGOYLE»

Maison A. MODIGLIANI

Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :

5, Rue Saint-Charles = TUNIS

Télégr. Import-Tunis

Téléphone : 0.74

RAYMOND VALENSI

INGÉNIEUR-ARCHITECTE

22, rue de Russie — TUNIS

Immeubles de rentes

Constructions industrielles et rurales

Arrosage — Distribution d'eau

PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJET

Pharmacie BLOCH

14, avenue de France, et rue Al-Djaz ra, 2

Léon Bloch Fils

Pharmacien de 1^{re} classe de l'Université de Montpellier

Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger

Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles

Téléphone 553

VÊTEMENTS

J. BELL

5, Rue d'Italie, TUNIS